

SYSTEME D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE LA CCAMLR

MISSIONS D'OBSERVATION DE LA SAISON 1993/94

13.1 Lors de la saison 1993/94, trois Membres, conformément aux conditions de la mesure de conservation 69/XII, ont embarqué des observateurs internationaux sur les navires menant des opérations de pêche dans la pêcherie de *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.3 : le Royaume-Uni (sur des navires de la République de Corée et du Chili), les Etats-Unis (sur un navire russe) et la Russie (sur un navire bulgare).

13.2 En présentant le rapport de l'observateur embarqué sur le navire de pêche *Maksheevo* (7 février - 18 avril 1994; SC-CAMLR-XIII/BG/9 Rev. 1), R. Holt a fait part des sentiments de gratitude que les Etats-Unis désiraient transmettre au capitaine russe pour la conscience professionnelle dont il a fait preuve à l'égard de l'observateur embarqué à bord de son navire, et a remercié ses collègues britanniques de leur assistance dans la mise en place des moyens logistiques. Il a noté que bien que certains résultats, qui figurent au document SC-CAMLR-XIII/BG/9/Rév. 1, aient déjà été présentés, l'analyse des échantillons transmis par les observateurs (en particulier les lectures d'otolithes) se poursuivait. Le WG-FSA et le WG-IMALF ont examiné ce rapport.

13.3 Le rapport des observateurs britanniques embarqués sur le navire de pêche *Ihn Sung 66* (du 15 décembre 1993 au 7 février 1994; SC-CAMLR-XIII/BG/14) a été présenté par Graeme Parkes (Royaume-Uni). Parmi les trois observateurs qui avaient pris part aux opérations de pêche, deux d'entre eux étaient toujours présents sur le navire et, bien qu'ils n'aient pas parlé ou lu le coréen, ils ont tout de même réussi à communiquer en espagnol avec le capitaine. G. Parkes a remercié ses collègues coréens de leur coopération au nom du Royaume-Uni, mais a noté que l'observateur avait remarqué le peu de connaissances du capitaine envers ses obligations en vertu de la mesure de conservation 69/XII et que ceci avait, par conséquent, rendu les conditions de travail des observateurs assez difficiles, en particulier en ce qui concerne le protocole expérimental. Les résultats principaux des observations ont été présentés au WG-FSA et au WG-IMALF (WG-FSA-94/22, WG-IMALF-94/15 et 16). Les échantillons d'otolithes et d'écaillés qui ont été prélevés pour déterminer l'âge n'ont pas encore été traités.

13.4 Dae-Yeon Moon (République de Corée) a reconnu les difficultés de communication qui avaient été éprouvées avec l'équipage et la compagnie du navire mais a indiqué que cette situation serait améliorée à l'avenir.

13.5 Les rapports des observateurs du Royaume-Uni embarqués sur le navire de pêche *Friosur V* (Chili) ont été présentés au WG-FSA (WG-FSA-94/31) et au WG-IMALF (WG-IMALF-94/15 et 16). Un observateur chilien qui était également présent lors de cette expédition a considérablement contribué à la qualité des observations.

13.6 C. Moreno a noté qu'il était en général souhaitable d'embarquer deux observateurs sur le navire, ceci facilitant la réalisation des lourdes tâches qui leur incombent. Il a suggéré que, comme en ont fait l'expérience le Chili et le Royaume-Uni à bord du *Friosur V*, le placement d'un observateur local travaillant de concert avec des observateurs internationaux, permettrait de réduire les tâches des observateurs, ceci en vue de permettre un travail d'observation beaucoup plus soutenu et d'améliorer les liens de coopération entre l'équipage et les observateurs.

13.7 D. Robertson a noté la différence existant entre le facteur de conversion de 0,69 des poissons auxquels on a ôté la tête et les viscères sur le navire coréen et celui de 0,5 du navire chilien noté au paragraphe 4.7 du rapport du WG-FSA (annexe 4) et a par conséquent souligné la nécessité d'obtenir des facteurs de conversion fiables pour les pêcheries de la CCAMLR. Le président du Comité scientifique a avisé que le facteur de 0,5 correspondait à la différence entre le poids du poisson fileté et le poids vif, ce qui explique la différence. Les Membres ont été encouragés à présenter au secrétariat des informations sur les facteurs de conversion.

13.8 Il a été expliqué que les observateurs avaient trouvé le *Scientific Observers' Manual* très utile. Pourtant, de même que l'année dernière, ils ne s'étaient servi des formulaires du manuel qu'à titre de modèle et avaient en fait utilisé leurs propres formulaires (SC-CAMLR-XII, annexe 4, paragraphe 4.3).

13.9 Le Comité scientifique a reconnu que la mise en place de dispositions relatives à l'analyse des données et des échantillons collectés par les observateurs devrait faire l'objet d'un examen avant qu'un accord bilatéral soit conclu. Le Comité a rappelé l'importance de l'analyse en temps opportun des données et des échantillons provenant des programmes des observateurs afin que les résultats soient présentés aux Groupes de travail correspondants le plus rapidement possible. Au cas où ni le pays hôte ni le Membre observateur ne serait en mesure de traiter les résultats à temps, d'autres Membres pourraient éventuellement assurer cette tâche.

AVIS A LA COMMISSION

13.10 Le Comité scientifique a rappelé les décisions qu'il avait prises en ce qui concerne les aspects techniques du processus de déclaration des données sur la mortalité accidentelle (annexe 8, paragraphe 4.4). La présence de deux scientifiques à bord de tous les navires est recommandée, à moins de difficultés d'ordre pratique, pour enregistrer ces données (paragraphe 9.27).

13.11 Le Comité scientifique a recommandé à la Commission de s'assurer que les Etats membres adhérant à un accord d'observation prennent des mesures visant à garantir que les équipages de leurs navires de pêche sont parfaitement conscients des responsabilités qui leur incombent lorsqu'ils reçoivent un observateur à bord, ainsi que des exigences éventuelles de ces observateurs dans l'exécution de leurs obligations, et de s'assurer également que les conditions à bord des navires sont satisfaisantes.

13.12 En vue de s'assurer que les données collectées par les observateurs sont analysées et déclarées aux Groupes de travail correspondants en temps opportun, le Comité scientifique a recommandé :

- un accord sur la destination des données et des échantillons, et des dispositions relatives à leur analyse devront être considérés lors de la mise en place d'accords d'observation par les parties concluant l'accord; et
- la considération du traitement éventuel des échantillons par une tierce partie lorsque ni le pays hôte ni le Membre observateur n'est en mesure de les traiter en temps opportun.

13.13 Le Comité scientifique a demandé aux Groupes de travail de considérer les meilleurs moyens de coopération auxquels ils pourraient avoir recours pour s'assurer de l'analyse des échantillons en temps opportun, lorsque ceux-ci ne peuvent être traités ni par l'une, ni par l'autre partie ayant conclu l'accord. Il serait utile, à cet égard, de transmettre une liste des institutions qui seraient en mesure d'effectuer cette tâche.

13.14 En vue de faciliter l'accès aux données des observateurs, il est recommandé de transmettre au secrétariat toutes les données acquises dans le cadre d'un programme d'observation. A cet égard, le Comité a approuvé la suggestion figurant au paragraphe 3.11 de l'annexe 4 et a recommandé :

- la présentation de toutes les données des programmes d'observation susceptibles d'être introduites dans les bases de données de la CCAMLR (en particulier, les bases de données sur la pêche à la palangre, la recherche, la composition en longueurs, la composition en âges, les données biologiques fondées sur l'âge);
- la transmission au secrétariat d'une copie de toutes les autres données provenant des programmes d'observation afin que celles-ci puissent être conservées, mais uniquement sur support en papier; et
- l'assujettissement de ces données au régime de la CCAMLR concernant l'accès aux données (annexe 10).

13.15 En ce qui concerne le *Scientific Observers' Manual*, le Comité scientifique a rappelé ses discussions rapportées au paragraphe 9.28 concernant les informations des observateurs et a convenu que :

- la liste des tâches d'observation prioritaires concernant la mortalité accidentelle (annexe 8, paragraphe 4.5) devrait être ajoutée à la liste des travaux de recherche prioritaires figurant aux pages 5 et 6 du *Scientific Observers' Manual*;
- l'examen des révisions apportées à la section sur la collecte des données et les impératifs d'échantillonnage des observateurs (page 7), qui devrait indiquer les priorités relatives à la collecte des données, devrait être reporté à la prochaine réunion du Comité scientifique. Dans l'intervalle, les Groupes de travail ont été priés de considérer les priorités relatives à la collecte des données ainsi que les propositions relatives aux modifications à apporter à cette section du *Scientific Observers' Manual*; et
- dans l'attente de celles-ci et des précisions d'ordre technique, une nouvelle version du *Scientific Observers' Manual* devrait être envisagée pour 1996.